
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Délimitation des périmètres de protection du captage d'eau potable de Bacqueville en Caux

Commune de Bacqueville en Caux

Il sera procédé **du mardi 5 juin 2018 au jeudi 5 juillet 2018 inclus**, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage d'eau potable de Bacqueville en Caux, une autorisation de prélèvement et une enquête parcellaire sollicitée par la commune de Bacqueville en Caux.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Bacqueville en Caux, siège de l'enquête, Lamberville et Lammerville.

Elle porte sur la déclaration d'utilité publique et la définition des périmètres de protection instaurés autour du point d'eau, une autorisation de prélèvement de l'eau et une enquête parcellaire en vue de déterminer les immeubles situés à l'intérieur des périmètres de protection.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation est la préfète de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies de Bacqueville en Caux, Lamberville et Lammerville où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Joël Laboulais, militaire de carrière retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Bacqueville en Caux jours et heures suivants:

- mardi 5 juin 2018 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 22 juin 2018 de 14 heures à 17 heures
- jeudi 5 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Bacqueville en Caux - Place du Général de Gaulle - 76730 Bacqueville en Caux
- par voie électronique, à l'adresse : mairiebacquevilleencaux@yahoo.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Bacqueville en Caux.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès du maire de Bacqueville en Caux - Place du Général de Gaulle - 76730 Bacqueville en Caux (02 35 83 21 03).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.